

Enseignants dans les structures de la protection judiciaire de la Jeunesse [1]

Protection judiciaire de la jeunesse

Plusieurs actions sont menées avec la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ministère de la Justice) :

- formation des enseignants nommés en CEF (Centres Éducatifs Fermés) ;
- formation des personnels PJJ et de leurs partenaires associatifs à des outils de lutte contre l'illettrisme (Evalire, Ateliers de Questionnement de Textes, Langagiciels) ainsi qu'à des outils en mathématiques (MACeM et la partie maths des Langagiciels) ;
- en liaison avec la Dgesco, accompagnement des outils destinés aux dispositifs relais.

Formation des enseignants exerçant en centres éducatifs fermés

Alternative à l'incarcération, les Centres Éducatifs Fermés (CEF) sont des établissements dans lesquels des mineurs sont placés en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis avec mise à l'épreuve ou d'une libération conditionnelle. La durée du séjour est de six mois renouvelable une fois.

La scolarisation de ces mineurs en CEF est régie par une note de service du 4 avril 2005

Chaque CEF bénéficie d'un poste d'enseignant chargé de scolarisation : enseignant spécialisé (titulaire notamment du CAPA-SH option F ou du 2CA-SH option F) et/ou enseignant justifiant d'une expérience professionnelle auprès de publics difficiles.

En 2009, il existe 38 CEF (Centres Éducatifs Fermés) sur tout le territoire national.

Deux semaines de formation par an sont proposées à ces personnels.

Chaque session vise un juste équilibre entre des apports théoriques, une prise en main d'outils dans divers champs disciplinaires, une sensibilisation à des démarches variées, un retour réflexif sur des pratiques...

L'accueil est réalisé sur un même lieu, assurant hébergement, restauration et mise à disposition de salles de travail soit des conditions d'internat, favorisant les moments informels d'échanges entre les participants.

Publics concernés

Enseignants et éducateurs scolaires nommés en CEF

Modalités d'inscription

L'offre de formation est adressée par le bureau K2 de la direction de la PJJ aux directeurs des CEF via la voie hiérarchique (Directions Départementales et Directions Inter Régionales - PJJ).

Un courrier est envoyé par le bureau B3.2 de la Dgesco au recteur de l'académie dont relève l'enseignant du CEF.

Formation des personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

- Formations à des outils de lutte contre l'illettrisme (Evalire, AQT, Langagiciels...) ;
- Durée : 3 à 5 jours ;
- Groupes de 12 à 16 personnes.

Publics concernés

Personnels de la PJJ (éducateurs, professeurs techniques...) ; personnels du secteur associatif habilité de la PJJ ; partenaires de l'Éducation nationale, des Centres ressources illettrisme (CRI), des missions locales....

Modalités d'inscription

La demande peut émaner d'une Direction Inter Régionale (DIR) ou d'une Direction Départementale (DD) ou d'un Pôle Territorial de Formation (PTF) de la PJJ

Elle est adressée au bureau K2 de la DPJJ (direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Elle est répercutée au formateur de l'INS HEA concerné

Formation pour les dispositifs relais

Présentation

- Accompagnement des outils élaborés pour les adolescents en dispositifs relais (classe ou atelier) ;
- Durée : variable selon les outils souhaités, 1 à plusieurs jours ;
- Groupes de 12 à 20 personnes.

Publics concernés

Personnels PJJ et Education nationale intervenant en dispositifs relais : enseignants spécialisés ou non, éducateurs...

Modalités d'inscription

La demande peut émaner d'un coordonnateur de dispositif relais, d'un correspondant académique... Elle est adressée au bureau B3.2 de la Dgesco

Elle est répercutée au formateur de l'INS HEA concerné

Les élèves

- mineurs sous protection judiciaire à titre civil ou pénal, placés dans des structures relevant de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou de son secteur associatif habilité,
- adolescents déscolarisés ou en voie de l'être, inscrits en dispositif relais (classe ou atelier).

Contact administratif

Margaux Aleixo Goncalves

0141443572

margaux.aleixo-goncalves@inshea.fr [2]

Responsable pédagogique

Eric Meyer

eric.meyer@inshea.fr [3]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/enseignants-dans-les-structures-de-la-protection-judiciaire-de-la-jeunesse>

[2] <mailto:margaux.aleixo-goncalves@inshea.fr>

[3] <mailto:eric.meyer@inshea.fr>